

Veille juridique semences du 20 au 26 août 2013

SOMMAIRE

Journal Officiel de la République française

- JO RF N° 196 du 24 août 2013 : décret relatif à l'appellation d'origine contrôlée « Piment d'Espelette » ou « Piment d'Espelette-Ezpeletako Biperra ».
- BO Min Agri N° 34 du 23 août 2013 : homologation du cahier des charges de l'appellation d'origine "Oignon de Roscoff"
- JO RF N° 193 du 21 août 2013 :
Arrêté portant organisation et attributions de la direction générale de l'alimentation
Arrêté modifiant le Catalogue officiel des espèces et variétés de plantes cultivées en France (semences de colza et autres crucifères).

Questions parlementaires – Assemblée nationale

- potentiel environnementale des arbres fruitiers à hautes tiges

Commission agriculture du Parlement européen – Projet de rapport

- Production et mise à disposition sur le marché de matériel de reproduction des végétaux (règlement sur le matériel de reproduction des végétaux)
- Sélection végétale: quelles options pour augmenter la qualité et la production

Journal Officiel de la République française

- JO RF N° 196 du 24 août 2013 :

Décret n° 2013-765 du 22 août 2013 relatif à l'appellation d'origine contrôlée « **Piment d'Espelette** » ou « Piment d'Espelette-Ezpeletako Biperra ».

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=303140D8BEE324C81A41F4330101BBE7.tpdjo03v_3?cidTexte=JORFTEXT000027889346&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000027889217

- BO Min Agri N° 34 du 23 août 2013 :

Cahier des charges de l'appellation d'origine "**Oignon de Roscoff**" homologué par le décret n°2013-755 du 16 août 2013 publié au [JORF du 18 août 2013](#)
[Cahier des charges d'une AOC](#)

- JO RF N° 193 du 21 août 2013 :

Arrêté du 7 août 2013 modifiant l'arrêté du 30 juin 2008 portant organisation et attributions de la **direction générale de l'alimentation**

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=84D6E235E7A793821EDDEF9CC0C0637E.tpdjo14v_1?cidTexte=JORFTEXT000027860777&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000027860557

Arrêté du 7 août 2013 modifiant le Catalogue officiel des espèces et variétés de plantes cultivées

en France (**semences de colza et autres crucifères**).

« Est inscrite au Catalogue officiel des espèces et variétés de plantes cultivées en France dont les semences peuvent être commercialisées en France (liste A), pour une durée de dix ans, la variété désignée ci-après :

Espèce : moutarde

Dénomination : Vitamine

Obtenteur : AgroSup Dijon (FR), Association moutarde de Bourgogne (FR)

RESPONSABLE(S) DU MAINTIEN de la variété en sélection conservatrice : AgroSup Dijon (FR) »

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=84D6E235E7A793821EDDEF9CC0C0637E.tpdjo14v_1?cidTexte=JORFTEXT000027860790&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000027860557

Questions parlementaires – Assemblée nationale

- **Thème : potentiel environnementale des arbres fruitiers à hautes tiges**

Question n°36026 de **M. Patrick Hetzel** (Union pour un Mouvement Populaire - Bas-Rhin)

Question publiée au JO le : **20/08/2013**

M. Patrick Hetzel attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur le rôle essentiel joué notamment en Alsace par les vergers à arbres fruitiers à hautes tiges afin de maintenir un bon équilibre environnemental. En effet, ces vergers à hautes tiges, tout en contribuant à la biodiversité, sont source d'équilibre environnemental en ce qu'ils assurent un potentiel d'alimentation pour les abeilles d'une part et les arboriculteurs d'autre part, qu'ils limitent les risques de coulées de boues par l'effet tampon qu'ils constituent avec les milieux cultivés, etc. Il est donc très important de pouvoir assurer leur maintien voire leur nouveau développement là où par le passé des arbres fruitiers ont été abattus. Le conseil général du Bas-Rhin mène, aux côtés des communes, et en liaison avec les associations arboricoles, une politique très active pour la préservation de notre patrimoine arboricole fruitier alsacien. Il souhaite savoir ce qu'il met en œuvre, au nom de l'État, pour venir en appui à cette très légitime politique publique menée par la collectivité territoriale départementale.

Pas de réponse

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-36026QE.htm>

Commission agriculture du Parlement européen – Projet de rapport

- **Production et mise à disposition sur le marché de matériel de reproduction des végétaux (règlement sur le matériel de reproduction des végétaux)**

Référence :

[2013/0137\(COD\)](#) ***| Procédure législative ordinaire première lecture

AGRI

Sergio Paolo Francesco SILVESTRIS [PPE]

saisie au fond

- **Sélection végétale: quelles options pour augmenter la qualité et la production**

Référence :

[2013/2099\(INI\)](#) Procédure sur un rapport d'initiative

AGRI

Marit PAULSEN [ALDE]

saisie au fond